

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024**

DEL-2024-300

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,
PENHOÛÛT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : .

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, WENDLING,
M. FROSSARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD
M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE,
DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER,
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-
GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN,
SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,
MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT
SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	37
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	29
Représentés par mandat :	3

Objet : DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET FOURNITURE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE - COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES (CRAC) ENEDIS, EDF ET DES MISSIONS DE CONTROLE

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER

Au titre de ses missions de contrôle, le SYANE analyse chaque année le Compte-Rendu Annuel d'Activité (CRAC), dont le contenu est encadré par :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.2224-31,
- le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte annuel d'activité des concessions d'électricité, aujourd'hui codifié aux articles D.2224-34 à D.2224-46 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'énergie,
- la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée avec ENEDIS et EDF le 16 décembre 2019,
- l'article 44 et l'annexe 1 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente,
- l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 novembre 2024 où les concessionnaires ENEDIS et EDF ont été invités à présenter le CRAC 2023.

Les membres du Comité sont invités :

1. à prendre acte de la remise du CRAC 2024 au titre de l'année 2023 (CRAC 2023) dans les délais réglementaires,
2. à prendre acte avec réserves du Compte-Rendu Annuel d'Activité ENEDIS pour l'année 2023 et acter les réserves suivantes :
 - une faible consommation de l'enveloppe du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) concernant le renouvellement des réseaux en câble papier imprégné (CPI) (HTA), BT fils nus et lignes HTA exposés aux aléas climatiques,
3. à acter les points de vigilances suivants :
 - vigilance sur le maintien d'un critère B stable et dans l'ambition du contrat de concession à savoir :
 - gain de 15 min à l'issue des 15 ans par rapport à la valeur repère de 2017 (90 min),
 - sous les 70 min à 30 ans,
 - vigilance sur le volume total de réclamations reçues et traitées par ENEDIS,
 - vigilance sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage de travaux, fixée contractuellement au contrat de concession,

- vigilance sur l'inventaire des BT fils nus qui est très approximatif (moins de fils nus en réalité sur le terrain, que dans les bases de données). Une correction d'ampleur de cet inventaire est en cours nationalement et localement, la dernière étape de mise à jour de la base comptable est prévue en 2024,

4. à prendre acte avec réserves du Compte-Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2023 d'EDF et acter les points de vigilances suivants :

- érosion de la baisse du nombre de clients aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV),
- vigilance sur le volume total de réclamations reçues et traitées par EDF.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

